RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ATTESTATION DU SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES (SIE) OU DE LA DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES DEMANDEE AU TITRE DE LA PROCÉDURE DE LIQUIDATION AMIABLE

FINANCES PUBLIQUES

En application de l'article R237-7 du Code de commerce le liquidateur doit déposer une attestation de régularité fiscale au greffe du tribunal de commerce en annexe au registre du commerce et des sociétés. La présente attestation se substitue à l'attestation de régularité fiscale délivrée dans le cadre des marchés publics, lorsque la société ne relève pas des impôts commerciaux.

Désignation du demandeur

DENOMINATION : SCI NAROD

ADRESSE du principal établissement ou du domicile de l'exploitant :
111 rue de Stalingrad, 93100 Montreuil

N° SIRET : 424 848 869 00022

Date et lieu : Paris, le 04/09/2025

(signature et qualité du demandeur)
(Expert Comptable)

COFIGEF
SARL d'Expertise Comptable au capital de 60.000 €
7, rue Beccaria 75012 PARIS
Tél. : 01 49 28 57 57 - Fax 01 49 28 05 50
RCS : Paris B 712 018 894 Code APE 741 C
E-mail : info@cofigef.fr

RESERVE A L'ADMINISTRATION

Date de réception de la demande : 05/09/2025

Il est attesté que, SCI NAROD[1]

est en règle au regard des obligations fiscales lui incombant.

Date : 05/09/2025

Signature et cachet du Chef de service

SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES DE MONTREUIL
29-33 bis rue Parmentier
93105 MONTREUIL CEDEX
Tél. 01 49 88 59 00
Courriel : sie.montreuil@dgfip.finances.gouv.fr

Filiz BAKIR
Contrôleur
des Finances Publiques

[1] Nom, prénom, dénomination, tels qu'indiqués dans le cadre « Désignation du demandeur »